

— Délégation départementale du Var

Direction

— Affaire suivie par :
— Courriel :

— Téléphone :
— Télécopie :

— Réf : DD83-0820-7651-Dxxxx
— NormalNormal
— ImportantImportant

— Date : 27 août 2020
—

Avis de l'ARS à l'attention de Monsieur le préfet du Var

Objet : Epidémie SARS-CoV-2 – Evolution épidémiologique Toulon et son agglomération

L'analyse de la situation épidémiologique dans le département du Var sur la période allant du 16 au 23 août 2020 montre une augmentation de la circulation virale, avec un taux de positivité (rapport entre le nombre de tests positifs et le nombre de tests réalisés) en augmentation, et un taux d'incidence approchant le seuil retenu (50/100 000 habitants) pour le niveau de vulnérabilité élevée. Enfin, le département du Var a été classé ce jour en zone de circulation active du virus nCOV SARS2, par décision ministérielle, devant la montée des indicateurs de suivi de l'épidémie.

A l'échelle du département, le nombre de tests réalisés sur la période analysée est en augmentation (14 401 tests réalisés versus 13 330 la semaine précédente). Le taux de positivité est en augmentation (3,5% contre 3,1% la semaine précédente).

Le taux d'incidence COVID19 est de 47 pour 100 000 habitants, contre 38 la semaine précédente.

La classe d'âge la plus touchée est celle des 20-40 ans (incidence de 112 pour 100 000 pour cette tranche d'âge).

Alors que le Var ne comptait, depuis le 11 mai jusqu'au 31 juillet 2020, que 2 clusters pour l'ensemble du département, il en compte aujourd'hui 15 supplémentaires, ce qui confirme l'accélération de la circulation du virus.

Ainsi, le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée enregistre 4 clusters (un en milieu médico-social, deux dans des restaurants, un en entreprise).

Au regard de la dimension métropolitaine et touristique de la ville de Toulon, face au constat de la nécessité de renforcer les mesures de prévention et d'information particulièrement



auprès des populations d'adultes jeunes pour lesquels les enquêtes nationales mais aussi l'observation locale des comportements montrent un relâchement vis à vis des gestes barrières, il apparaît pertinent d'étudier toutes les actions possibles concourant à l'obligation et au respect des gestes barrières, dans les lieux recevant du public et les espaces publics à forte fréquentation de la commune.